## DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ຫຼວວວວ SIVU DE L'ENFANCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Sept Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS: Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, et Isabelle LEFOL-ANDRE.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: Julie AUBRY, Nadia KNOEPFFLER, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Solenne HAMEL-GUITTON et Cyrielle GRIMAULT

**ETAIENT ABSENTS: Katharina THOMAS** 

**<u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>**: Mélanie COTTINEAU est désignée secrétaire de séance.

<u>POUVOIRS</u>: Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU, Nadia KNOEPFFLER à Jean-François ORHON, Christophe GRANGE à Amélie CORNILLEAU, Aurélie LARNAUD à Patrick BUCHET et Cyrielle GRIMAULT à Isabelle LEFOL-ANDRE

## Objet de la délibération

Convocation le 1er février 2024 Nombre de conseillers en exercice : 21 Nombre de conseillers présents ou représentés : 19 Publié le 8 février 2024

## 2024-001 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services.

Compte tenu des différents besoins en personnel dans les services du SIVU de l'Enfance pour l'été 2024 et notamment ceux recensés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'encadrement des séjours, le Président propose à l'assemblée de procéder au recrutement du personnel d'animation et d'entretien comme suit :

Service demandeur	Nombre d'agents	Fonction	Grade	Indice Brut	Temps de travail	Période et/ou durée maximale par contrat
ALSH	35	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	150 heures maximum sur la période d'emploi	Du 01/07/2024 au 04/08/2024
	25	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	150 heures maximum sur la période d'emploi	Du 05/08/2024 au 01/09/2024
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	8 semaines du 06/07/2024 au 31/08/2024

6	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Entre le 29/06/2024 et le 06/07/2024
6	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Entre le 31/08/2024 et le 07/09/2024

Au temps de travail indiqué dans le tableau ci-dessus, il sera également versé au personnel d'animation un forfait compris entre 5 et 22 heures correspondant au temps de préparation susceptible d'être versé en dehors des périodes de contrat.

Le recours aux agents contractuels saisonniers sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire à l'exception des animateurs.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

Il est proposé que le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 19

Abstentions: 0 Votants: 19 Exprimés: 19 Pour: 19 Contre: 0

**DECIDE** de créer les emplois proposés pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre, Le Président, André-Jean VIEAU Pour le Président et par délégation La directrice générale des services Christine PRIGENT

0 9 FEV. 2024

Transmission sur le site internet le : Transmission au contrôle de légalité le :